

Sous-Préfecture de MURET  
PROJET DE COMPTE-RENDU  
CSS LACROIX SAINTE FOY  
Lundi 29 janvier 2024

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. BLONDEL Jean-Luc	Sous-préfet de Muret	Présent
	Mme Dounia ELAID,	Cheffe de pôle réglementation de la sécurité	Présente
SIRACED PC	DELAGNES Gaëtan COUTY Lilou	Adjoint au chef Stagiaire	Présent Présente
SDIS			Excusé
DREAL	CORTES Rémy BARBIER Claire	Adjoint au chef IUD Fonctionnelle Risques Accidentels	Présent Présente
DIRECCTE			
DDT			
Collège Collectivités territoriales			
Mairie de Sainte Foy de Peyrolières	M. le Maire PORTE Véronique BRON Michel		Présent
Mairie de Cambernard	Monsieur le Maire Monsieur WOIRGARD Monsieur FOULQUIER		
Conseil départemental 31	Sandrine BAYLAC Christian SANS		Excusée
DGS Commune	SACAREAU Olivier		Présent
Collège Riverains			
RIVE CROIX	LAVILLE Hélène	Titulaire	
Sent Aure	Bruno LEY Thérèse ANDRE	Titulaire Suppléant	
FNE	Jean-Pierre HEGOBURU	Titulaire	
Collège Exploitant			
LACROIX TOUS ARTIFICES Ste Foy	LAGARDE Adeline	Chef d'établissement	Présente
Collège Salariés			
LACROIX TOUS ARTIFICES Ste Foy			

## ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 12 décembre 2022**
- 2. Bilan d'activité de la société LACROIX**
- 3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées**
- 4. Sujets divers**

*Ouverture de la séance à 14h40 sous la présidence de M. Jean-Luc Blondel, sous-préfet de Muret. L'ordre du jour est présenté et un tour de table est réalisé.*

### **1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 12 décembre 2022**

*Le compte-rendu de la CSS du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.*

### **2. Bilan d'activité de la société LACROIX**

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX présente l'actualité économique de l'entreprise, ainsi que les actions réalisées pour la prévention des risques.

M. le sous-préfet de Muret souhaite connaître l'impact des Jeux Olympiques sur la société LACROIX.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX indique que les forces de police seront mobilisées pour les Jeux Olympiques, et de fait non disponibles pour encadrer d'autres événements. Le feu d'artifice de Rouen risque d'être annulé, ainsi que le festival de musique classique de Rouen. Le feu d'artifice du 14 juillet de Bayonne est, quant à lui, reporté au 15 août.

M. l'adjoint au chef du SIRACED PC précise que les consignes sont claires : de juin à mi-septembre, aucune force mobile ne sera disponible pour les événements organisés localement, sauf dérogation au niveau national. Les événements peuvent être réalisés avec les forces locales, sous réserve de disponibilité. Les collectivités et les organisateurs doivent anticiper les événements festifs.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX présente l'accidentologie ; aucun incident ou accident d'origine ou à conséquence pyrotechnique n'a été recensé sur le site de Ste Foy-de-Peyrolières, en 2023.

Depuis 2017, 5 salariés ont été embauchés en CDI, suite au contrat Garonne Emploi.

M. le sous-préfet de Muret souhaite connaître le type de profil recherché.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX répond que la société recherche des magasiniers, des caristes et des personnes polyvalentes. Les formations réalisées dans l'entreprise sont détaillées.

L'inspection DREAL a été réalisée en septembre 2023. Les Études de Sécurité au Travail (EST) couvrant les activités pyrotechniques ont été approuvées par l'IPE [Institut des Poudres et Explosifs] et la DREETS. La société réalise des audits dans les locaux pyrotechniques, à minima tous les 15 jours.

Le bilan des déchets est légèrement en hausse. Pour l'année 2023, 5 sessions de tir ont eu lieu, dont 3 de nuit.

M. le sous-préfet de Muret souhaite savoir si les captations des vidéos de nuit sont réalisées pour les clients.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX précise que des captations peuvent être réalisées pour les clients et les essais., mais depuis 5 ans, des logiciels de simulation sont plutôt utilisés.

M. le sous-préfet de Muret demande s'il existe un catalogue regroupant les types de feux d'artifice.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX répond par la positive. Le prestataire décide des tirs, en fonction du champ de tir, de la distance de sécurité et de la musique.

M. le sous-préfet de Muret souhaite connaître le coût d'un feu d'artifice.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX précise que dans les Emirats Arabes Unis, cela se compte en millions d'euros. Le feu d'artifice de la ville de Paris coûte 500 000 euros hors taxe.

Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques est présenté, ainsi que les projets du site. Les objectifs vont permettre de gérer sur le long terme, l'entretien de tous les espaces boisés appartenant à l'entreprise Etienne LACROIX, avec une meilleure croissance des espèces et assurer la sécurité des randonneurs. La mission est confiée à l'entreprise Alliance Forêts Bois.

Le projet d'un parc photovoltaïque avec l'entreprise Urbasolar est présenté.

Si les conditions le permettent, la société réalisera un parc agri-photovoltaïque. La surface clôturée de panneaux photovoltaïques avoisinera 19 hectares.

M. l'adjoint au chef du SIRACED PC présente l'exercice PPI, réalisé le 7 novembre 2023. La réunion relative au retour d'expérience sera réalisée le 31 janvier 2024.

L'exercice a été satisfaisant. Différents points ont été relevés, dont le dysfonctionnement de la sirène POI. La société doit anticiper et prévoir un renfort rapide de manière à pouvoir assurer une présence au PCO et sur site en appui du SDIS. L'accueil du service opérationnel du SDIS a été très satisfaisant. Le PC exploitant a été correctement organisé, ainsi que l'ensemble des services. Il souligne une problématique concernant les accès et la mise en place des déviations.

Le dénombrement des victimes a été exact, cela étant très satisfaisant. Une réunion portant sur la révision du plan est programmée prochainement. Celui-ci sera approuvé durant le premier semestre 2024.

Le système FR ALERTE a été utilisé pour la première fois, lors d'un exercice PPI via des notifications. Le taux de réception des notifications n'est pas satisfaisant.

En mode « avion » sur les téléphones, le système d'alerte ne fonctionne pas. Un travail est réalisé, afin de développer les différents vecteurs et modes d'alerte. L'alerte est réalisée depuis les relais mobiles dans un périmètre défini par les services de l'État. Toute personne rentrant dans le périmètre sera avertie.

### **3. Bilan des actions menées par l'inspection des installations classées**

La DREAL présente le bilan de l'inspection du 19 septembre 2023, ayant pour thématique la gestion et l'outil relatif à l'état des stocks, la gestion des utilités en cas de perte d'alimentation électrique, les conditions de stockage en dépôt et le respect de la quantité maximale autorisée, marquage et étiquetage des produits.

4 constats ont été relevés lors de la visite, tous ont été traités par l'exploitant.

L'exploitant a transmis le réexamen quinquennal de son étude de danger, le 30 décembre 2022. Les conclusions de ce réexamen indiquent que les mesures de maîtrise des risques existantes sont suffisantes et restent adaptées. La comptabilité du site avec son environnement n'est pas remise en cause. Une lettre préfectorale va être adressée à l'exploitant pour clore son instruction.

### **4. Sujets divers**

M. le sous-préfet de Muret souhaite connaître la superficie des terrains étant à la propriété de la société LACROIX.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX indique une superficie de 120 hectares.

M. le maire de Ste Foy-de-Peyrolières signale que les échanges avec la société LACROIX fonctionnent bien. La notice d'information du public est mise à jour et transmise régulièrement. Les habitants n'ont pas de remarque particulière envers la société LACROIX.

Mme la cheffe d'établissement de la société LACROIX signale que les opérateurs de télécom vont couper la ligne téléphonique directe avec le SDIS.

M. le sous-préfet de Muret précise que les abonnements fixes seront arrêtés vers 2026 ; puis en 2030, les installations en cuivre vont être enlevées.

Il remercie l'ensemble des participants.

*La séance est levée à 15h30.*

Monsieur le sous-préfet

**Jean-Luc BLONDEL**